



## INFORMATIONS OFFICIELLES DE LA MUNICIPALITE

OCTOBRE 2017

OBJETS	COMMUNICATIONS
--------	----------------

### Séance du 2 octobre 2017

Routes	Fermeture de la route du Village, de la maison communale jusqu'à la déchetterie, du lundi 9 octobre 2017 durant environ 3 semaines, pour permettre le « dégrapage » de la route, les raccordements des services, la stabilisation de la route et la première phase de goudronnage. Une déviation est mise en place par les chemins La Riaz, Bourg-Dessus et Les Brêts avec des feux pour une circulation alternée.
Transports	La Municipalité décide, moyennant l'adoption du préavis n° 2017-05 au Conseil général du 12 octobre 2017, d'adjuger les travaux de construction de la place de rebroussement et l'arrêt des bus. Les travaux sont planifiés entre le 30 octobre et le 8 décembre 2017.

### Séance du 9 octobre 2017

Ecoles	L'ASIJ communique sa décision de confier la planification des transports scolaires à Car Postal, suite aux nombreux dysfonctionnements constatés depuis la rentrée scolaire.
Ecoles	Invitation de l'ASIJ à l'inauguration du collège de Servion le samedi 18 novembre 2017 dès 9h00
Constructions Parcelle n° 494	La Municipalité autorise la couleur brune pour les stores des chambres et les portes de garages du bâtiment transformé. Elle autorise également le passage d'un tube d'alimentation électrique sous la route du Village.
Constructions Parcelle n° 504	La Municipalité autorise, avec dispense d'enquête publique, l'installation d'une cabane de jardin en sapin avec couverture en carton bitumé de 230 x 230 x 225 cm au Nord du garage, entre le bâtiment et la limite de propriété.
Transports	La Municipalité décide d'organiser l'inauguration de la ligne CarPostal le vendredi 15 décembre 2017, conjointement avec une fenêtre de l'Avent. Un départ en bus à 17h46 pour faire tout le parcours, offert gracieusement par CarPostal, sera organisé sur inscription. Arrivée à 19h01.

### Séance du 16 octobre 2017

Constructions Parcelle n° 486	La Municipalité délivre le permis de construire pour l'agrandissement de l'appartement existant.
Plan des arbres Parcelle communale n° 39	La Municipalité décide d'afficher au pilier public durant 20 jours, l'abattage du tilleul protégé situé devant la grande-salle, motivé par la construction d'un abribus, et sa compensation par une plantation sur une parcelle communale dans l'année qui suit. Le Wellingtonia foudroyé en juin 2017 sera également compensé par une nouvelle plantation sur une parcelle communale.
Transports Parcelles n° 39 et n° 42	La Municipalité décide d'organiser l'abattage des 2 arbres fruitiers de la parcelle communale n° 42 et de la haie le long de la rampe d'accès à la grande-salle.
Routes	Le chemin La Riaz sera fermé dans le courant de la semaine 44, dès que la route du Village pourra être réouverte, pour permettre le remplacement de la conduite d'eau et les travaux d'aménagement de la place de rebroussement et d'arrêt du bus.

### Séance du 23 octobre 2017

Grande-salle parcelle n° 39	La Municipalité décide que le pin devant les fenêtres de la cuisine de la grande-salle, qui n'est pas protégé, doit être abattu.
Cimetière	La Municipalité a fait poser un pupitre en granit où seront accueillies les plaquettes avec les noms des défunts dont les cendres auront été déposées au jardin du souvenir.
Police	La Municipalité délivre l'autorisation de manifestation et le permis temporaire pour le souper des anciens de la jeunesse du 11 novembre 2017 à la grande-salle.
Finances	La Municipalité adopte le budget 2018 ainsi que le préavis n° 2017/10.
Ecoles	La Municipalité adopte les préavis n° 2017/08 relatif aux modifications des statuts de l'ASIJ et n° 2017/09 relatif au plafond d'endettement de l'ASIJ.

### Séance du 30 octobre 2017

Eau	Une coupure d'eau est fixée au matin du jeudi 2 novembre 2017 pour déconnection de l'ancienne conduite dans le cadre des travaux à la route du Village.
Routes Parcelle n° 507	Une déviation de la route du Borgeau a été consentie durant les travaux de fouille sur une conduite d'eau usée.
Routes Parcelle communale	Le CFF annonce le piquetage sur la parcelle communale DP 1102 en vue des travaux de réfection du Pont de Bressonnaz.
Constructions Parcelle n°495	La Municipalité décide, en vertu de l'art. 118 LATC, de retirer le permis de construire n° 2013/04 du 30 avril 2013 et de demander la remise en état des terrains.